



Commune de 5330 ASSESSE

Références Assesse : 752.4/02.20  
Références DPA : 41789 & D3100/92006/RGPED/2021/DVA/bd-PU

## PERMIS UNIQUE AVIS Décision relative à une demande de permis unique

Le Collège communal informe la population qu'un permis unique a été délivré

à New Wind SPRL, avenue des Dessus de Lives, 2 à 5000 Namur

Pour un établissement sis Trieu du Chaffour / Trignée à 5330 Assesse

Et ayant pour objet la construction et l'exploitation d'une éolienne d'une puissance maximale totale de 2,99 MW et ses installations annexes

Toute personne intéressée peut consulter cette décision ou le document qui en tient lieu

<b>Où ?</b>	Administration communale d'Assesse - Service Cadre de vie - Esplanade des Citoyens, 4 à 5330 Assesse
<b>Quand ?</b>	Du 10/12/2021 au 29/12/2021 Chaque jour ouvrable pendant les heures de service et ce uniquement sur rendez-vous (Covid), soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et le mercredi de 13h00 à 16h00 et le samedi matin de 9h à 11h30

Lorsque la consultation a lieu le samedi matin, la personne souhaitant consulter la décision ou le document qui en tient lieu doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de

<b>Nom, prénom et service</b>	Service Cadre de Vie
<b>Téléphone</b>	083/63.68.47
<b>Mail</b>	cadredevie@assesse.be

Conformément à l'article 95 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, un recours non suspensif est ouvert auprès du Gouvernement wallon, à toute personne physique ou morale justifiant d'un intérêt.

A peine d'irrecevabilité, le recours est accompagné d'une preuve du versement (copie du récépissé du versement ou de l'avis de débit) du droit de dossier fixé à 25 euros sur le compte du Service public de Wallonie, Département des Permis et Autorisations (compte n°091-2150215-45 – IBAN : BE44 0912 1502 1545 – BIC : GKCCBEBB) et envoyé dans un délai de vingt jours à dater du 10/12/2021.

à l'adresse suivante :

**Service public de Wallonie**  
**Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement**  
**Département des Permis et Autorisations**  
**Avenue Prince de Liège, 15**  
**5100 NAMUR (Jambes).**

Le recours est signé par le requérant et établi au moyen d'un formulaire dont le modèle figure en annexe XI à l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement. Ce formulaire peut être rempli en ligne ou téléchargé sur le site [www.wallonie.be](http://www.wallonie.be).

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier conformément aux dispositions des articles D.10 à D.20-18 et R.17 du livre I<sup>er</sup> du Code de l'environnement.

A Assesse, le 10/12/2021

Par le Collège communal,

V. ROSIER

Directrice Générale

J.-L. MOSSERAY

Bourgmestre